



Fiche Signalétique

TEMPO® 20 WP INSECTICIDE

Numéro de la FDS: 102000007122

FDS Version 1.1

Date de révision: 05/20/2010

SECTION 1. INFORMATION CHIMIQUES DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Nom du produit | TEMPO® 20 WP INSECTICIDE |
| Numéro de la FDS | 102000007122 |
| No. d'Enregistrement PCP | 25673 |

Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

En cas d'URGENCE MEDICALE, de TRANSPORT ou d'autres raisons, appeler: 1-800-334-7577
(24 heures/jour)
Informations sur le produit : 1-888-283-6847

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Note: Voir Section 11 pour les informations toxicologiques détaillées.

| | |
|-----------------------------------|--|
| <u>Aperçu des urgences</u> | Attention! Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Conserver hors de la portée des enfants et des animaux. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. |
| Etat Physique | solide poudre |
| Aspect | havane |
| Voies d'exposition | Inhalation, Absorption par la peau, Contact avec les yeux, Contact avec la peau |
| Effets Immédiats | |
| Oeil | Porter un appareil de protection des yeux. Irritation légère des yeux Éviter le contact avec les yeux. |
| Peau | Irritant légèrement de la peau. Peut provoquer une paresthésie passagère localisée, caractérisée par une sensation fourmillante, brûlante ou une insensibilisation chez quelques personnes. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. |
| Ingestion | Nocif en cas d'ingestion. |
| Inhalation | Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. L'aérosol peut provoquer des irritations impliquants le nez, la gorge et le système respiratoire supérieure pendant l'application du produit. |



Fiche Signalétique

Numéro de la FDS: 102000007122
FDS Version 1.1

TEMPO® 20 WP INSECTICIDE

| | |
|---|--|
| Chronique ou Retardé à Long Terme | Ce produit n'est pas répertorié comme cancérigène par ACGIH, NTP, IARC ou OSHA. Pourtant, il peut contenir de la silice cristalline (quartz), qui est répertoriée comme cancérigène par ACGIH, NTP et IARC. La silice cristalline est un composant minéral naturel qui se retrouve dans beaucoup de sable et d'argile. Bien que le potentiel cancérigène de la silice cristalline pour l'homme soit controversé, il doit être considéré en cas d'une exposition excessive par inhalation. La partie respirable de la silice pouvant être contenue dans ce produit est petite de sorte que l'exposition par inhalation est minime dans des conditions normales d'utilisation. |
| Condition Médicale Aggravée par l'Exposition | Pas de conditions médicales spécifiques connues qui peuvent être aggravées par l'exposition à ce produit. Comme avec tous les produits qui peuvent causer une irritation des voies respiratoires supérieures, les personnes avec un historique d'asthme, d'emphysème ou de maladie de sensibilisation des voies respiratoires peuvent être plus susceptibles à une surexposition. L'inhalation de silice cristalline respirable peut aggraver des maladies pulmonaires et respiratoires. |
| Effet potentiel sur l'Environnement | Très toxique pour les abeilles. Toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. |

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| <u>Nom de Composants Dangereux</u> | <u>No.-CAS</u> | <u>% Moyen en Masse</u> |
|---|----------------|-------------------------|
| Cyfluthrine | 68359-37-5 | 20.00 |
| Quartz | 14808-60-7 | |
| Silices cristallines, fraction alvéolaire | | |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

| | |
|------------------|---|
| Général | Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale. |
| Oeil | Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Peau | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Ingestion | Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance. |



Fiche Signalétique

TEMPO® 20 WP INSECTICIDE

Numéro de la FDS: 10200007122
FDS Version 1.1

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins
Traitement Traiter de façon symptomatique. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair non applicable

Température d'auto-inflammabilité Non combustible.

Limite d'inflammabilité inférieure non applicable

Limite d'inflammabilité supérieure non applicable

Moyen d'extinction approprié Eau, Poudre sèche polyvalente

Instructions de la Lutte contre l'Incendie Lutter contre l'incendie du côté du vent. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas pénétrer dans les espaces confinés sans une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes de nettoyage Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Après le nettoyage décontaminer les outils et l'équipement.

Conseils supplémentaires Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE



Fiche Signalétique

Numéro de la FDS: 102000007122
FDS Version 1.1

TEMPO® 20 WP INSECTICIDE

| | |
|---|---|
| Mesures de manipulation | Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. |
| Mesures de Stockage | Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. La température moyenne sur 60 jours ne doit pas dépasser le maximum recommandé. |
| Mesures de Travail/ Hygiène | Se laver soigneusement à l'eau et au savon après la manipulation. |
| Min/Max Températures de Stockage | Température maximum recommandée pour le transport/stockage : 50 °C / 122 °F |

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|---|--|
| Appareil de protection des yeux /du visage | Lunettes de sécurité à protection intégrale |
| Protection des mains | Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques |
| Protection du corps | Chandail à manches longues et des pantalons longs des souliers et des chaussettes |
| Protection respiratoire | Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie. |

Limites d'Exposition

| | | | | |
|-------------|------------|------------|-----|-------------|
| Quartz | 14808-60-7 | OEL (QUE) | TWA | 0.1 mg/m3 |
| | | CAD AB OEL | TWA | 0.1 mg/m3 |
| | | CAD BC OEL | TWA | 0.025 mg/m3 |
| | | CAD ON OEL | TWA | 0.10 mg/m3 |
| | | OEL (QUE) | TWA | 0.1 mg/m3 |
| | | CAD BC OEL | TWA | 0.025 mg/m3 |
| Cyfluthrine | 68359-37-5 | OES BCS* | TWA | 0.01 mg/m3 |

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

**Fiche Signalétique****TEMPO® 20 WP INSECTICIDE**Numéro de la FDS: 102000007122
FDS Version 1.1**SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

| | |
|---|----------------------------|
| Aspect | havane |
| Etat Physique | solide poudre |
| Densité de Vapeur (Air = 1) | donnée non disponible |
| Masse volumique apparente | 20 - 26 lb/ft ³ |
| Taux d'évaporation | donnée non disponible |
| Point d'Ebullition | non applicable |
| Point de Fusion / Congélation | donnée non disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | donnée non disponible |

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|----------------------------|--|
| Conditions à éviter | Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à l'humidité. |
| Incompatibilité | méthanol Métaux alcalins Métaux alcalino-terreux Bases Métaux légers |
| Stabilité Chimique | Stable dans des conditions normales. |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

C'étaient uniquement des études de toxicité qui ont été effectuées sur ce produit comme on a formulé. Les informations sur la toxicité non-aigue sont pour la matière active à qualité technique, le cyfluthrin.

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale | mâle rat: DL50: 3,084 mg/kg |
| | femelle rat: DL50: 1,733 mg/kg |



Fiche Signalétique

Numéro de la FDS: 102000007122
FDS Version 1.1

TEMPO® 20 WP INSECTICIDE

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë par pénétration cutanée | mâle/femelle combinés lapin: DL50: > 2,000 mg/kg |
| Toxicité aiguë par inhalation | <p>mâle/femelle combinés rat: CL50: > 1.18 mg/l Durée d'exposition: 4 h Déterminé en forme de poussière. Concentration atmosphérique maximale atteinte. (réel)</p> <p>mâle/femelle combinés rat: CL50: > 4.72 mg/l Durée d'exposition: 1 h Déterminé en forme de poussière. Concentration atmosphérique maximale atteinte. Extrapolé de la CL50 de 4h. (réel)</p> |
| Irritation de la peau | lapin: irritation légère |
| Irritation des yeux | lapin: Irritation légère des yeux |
| Sensibilisation | cochon d'Inde: Non sensibilisant. |
| Toxicité chronique | Le cyfluthrine a provoqué des signes cliniques de toxicité, notamment des symptômes neurologiques au cours des études chroniques chez les rats et les chiens. |

Evaluation de la Cancérogénicité

Le cyfluthrine n'a pas été cancérogène dans les études nutritionnelles portant sur la vie entière chez les rats et les souris.

ACGIH

| | | |
|--------|------------|----------|
| Quartz | 14808-60-7 | Group A2 |
|--------|------------|----------|

NTP

Silices cristallines, fraction alvéolaire

IARC

| | | |
|--------|------------|------------------------|
| Quartz | 14808-60-7 | Evaluation globale : 1 |
|--------|------------|------------------------|

OSHA

Aucun(e).

Toxicité pour la reproduction **REPRODUCTION:** Le cyfluthrine a provoqué une toxicité chez des descendance, à des doses produisant une toxicité systémique chez des rats adultes.

TOXICITE DEVELOPPEMENTALE: Le cyfluthrine n'a pas été une substance toxique primaire développementale chez les rats et les lapins. Des effets développementaux ont été observés mais n'ont pas été considérés comme secondaires à la toxicité maternelle.

Neurotoxicité Le cyfluthrine a causé des effets neuro-comportementaux et/ou des dommages nerveux minimaux au cours des études de neurotoxicité effectuées chez les



Fiche Signalétique

TEMPO® 20 WP INSECTICIDE

Numéro de la FDS: 102000007122

FDS Version 1.1

souris, les rats et poules.

Mutagénicité

Le cyfluthrine n'a pas été mutagène ou génotoxique dans une batterie d'études de mutagénicité in vitro et in vivo.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Précautions pour la protection de l'environnement

La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées à des régions adjacentes peut être dangereuse pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette. Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser se propager sur les plantes fleurissantes lorsque les abeilles sont présentes dans les zones traitées.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Directives Générales Pour l'Elimination

Ne pas contaminer des eaux, des aliments ou des fourrages par l'élimination. Le produit pur ou dilué prêt à l'emploi ainsi que l'eau de rinçage qui ne peut être utilisé suivant les instructions figurant sur l'étiquette peut être jeté sur place ou dans un centre de déchets agréé. Des déchets de pesticide sont extrêmement toxiques et dangereux.

Elimination des Récipients

Ne pas réutiliser des récipients vides. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

Freight Classification: INSECTICIDES OR FUNGICIDES, N.O.I., OTHER THAN POISON

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

No. d'Enregistrement 25673
PCP



Fiche Signalétique

TEMPO® 20 WP INSECTICIDE

Numéro de la FDS: 102000007122
FDS Version 1.1

Réglementations Fédérales Américaines

Liste TSCA

Quartz 14808-60-7

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Cyfluthrine 68359-37-5 1.0%

Rapports Réglementaires des États-Unis

CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque du cancer.
Silices cristallines, fraction alvéolaire

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

| | | |
|-------------|------------|--------|
| Cyfluthrine | 68359-37-5 | NJ |
| Quartz | 14808-60-7 | IL, MA |

Réglementations Canadiennes

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Quartz 14808-60-7

Environnement

CERCLA

Aucun(e).

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

Réglementations Internationales

Inventaire Européen des Produits Chimiques Commercialisés (EINECS)

Quartz 14808-60-7

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Réactivité - 1 Autre - aucun(e)

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Raison Pour Actualiser: Sections de la FDS mises-à-jour : Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Mise à jour liée au mode de rédaction.

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.



Fiche Signalétique
TEMPO® 20 WP INSECTICIDE

Numéro de la FDS: 102000007122
FDS Version 1.1

Date de révision: 05/20/2010

Ces informations sont mises à la disposition de bonne foi, mais sans garantie expresse ou impliquée.
L'acheteur assume toute la responsabilité pour la sécurité et l'usage non conforme aux instructions sur l'étiquette.